Centre de Gestion
Fonction Publique
Territoriale du Lot

AR Prefecture
046-284600020-20261103-261145-AI
Reçu le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026

Gestion des carrières n°26-11-45

Arrêté portant composition de la cellule de supervision technique du vote électronique

Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (ci-après CDG46),

- Vu le code général de la Fonction Publique, et notamment son article R.211-522 ;
- Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique, et notamment ses articles 1 et 3 ;
- Vu la délibération n°702 en date du 5 mars 2026 portant sur les modalités d'organisation des élections professionnelles ;
- Vu l'arrêté n°26-06-21 portant sur les modalités de mise en œuvre du vote électronique pour les élections professionnelles en date du 2 juin 2026 ;
- Vu l'article 5 de l'annexe n°26-07-23 à l'arrêté n°26-06-21 portant sur les modalités de mise en œuvre du vote électronique pour les élections professionnelles, en date du 20 juillet 2026 ;

ARRETE

Article 1 : Cette cellule est composée :

- Représentants de l'administration
 - *Anne-Sophie PARAIRE, DGS du CDG46*
 - *Cédric ANDRIEU, responsable du pôle informatique*
 - *Hélène NICOL, DPO*
- Représentants des organisations syndicales ayant déposé une candidature
 - *FO : Karine ALBOUY*
 - *CGT : Chrystel HALICHE*
 - *CFDT : Julien BERTRAND*
 - *SUDCT46 : Sébastien CALMETTES*
 - *SNDGCT : Jérôme FRANCOIS*
- Un représentant du cabinet CAPRIOR LEHM en charge de l'expertise
- La cheffe de projet du prestataire SLIB, Salomé BASQUE DYMALA

Article 2 : La directrice générale du CDG46 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du CDG46 et publié sur son site internet.

Fait à Pradines, le 3 novembre 2026

Le Président

Pascal LAVAUR



Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr